

Racines et Patrimoine En Avesnois

Edito

DANS CE NUMÉRO :

					du présic					
ш	е	m	O.	t (đι		ח	res	ıa	leni

Les outils I

Instruction pour le ramassage des orties

Un orage de grêles en 3 1788

Maubeuge en 14-18

8

Règlement sur le glanage à Ferrière la Grande en 1850

Un meurtre à Louvignies Bavay en 1882

Les embrefs de Ferrière la Grande

Rousies en images: la 12 place de l'Abreuvoir

Dimechaux: revue 14 militaire en 1814

Faits divers et accidents

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le mercredi 22 février au local de l'association, en présence de Mme Suleck, maire de Rousies, Mme Mouton et M. Fouquet, adjoints au maire, et les adhérents de la région.

René, notre trésorier, nous a présenté le rapport financier qui avait été validé par Bernard, notre vérificateur aux comptes.

Le bilan d'activités a été l'occasion de rappeler les nombreuses activités de l'année 2016 : participations aux salons généalogiques, tenues de permanences, refonte du site internet,



Les membres du CA

les bulletins trimestriels, les numérisations et les dépouillements qui permettent d'augmenter les données de notre base de données en ligne, les articles d'histoire locale (site internet, bulletins associatif et communal, la Voix du Nord, les expositions, les projets commémorations « première querre mondiale ».

Une base de données des soldats morts pour la France dans le camp retranché de Maubeuge va voir le jour.

Les activités vont continuer cette année. Le projet commémoration 14-18 continue. Deux expositions sont actuellement prévues en 2018 à Rousies et Colleret.

Un rallye touristique est programmé le samedi 24 juin 2017.

L'assemblée générale s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié.

Quelques outils à votre disposition

Le forum internet

, http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/

La base de données « actes en ligne »

, http://www.rp59.fr onglet « actes en ligne »

La table des mariages

, http://www.rp59.fr onglet « table des mariages »

La liste des communes numérisées

, http://www.rp59.fr onglet « numérisations»

INSTRUCTION POUR LA RECOLTE DES ORTIES

pendant la première guerre mondiale

Instructions sur la récolte des orties

KRIEGSMINISTERIUM 1676/6 (paru le 23/07/1916 dans L'Echo de Maubeuge).

- 1. On ne doit récolter que l'ortie brûlante à longue tige (urtica dioica). L'ortie courte, ramifiée, ne doit pas être récoltée.
- 2. Les tiges récoltées doivent avoir au moins 50 centimètres de longueur. Les tiges plus courtes ne doivent pas être récoltées, attendu qu'elles sont sans valeur pour la fabrication des fibres.
- 3. Le moment le plus favorable pour la récolte des orties est lorsque la floraison est terminée, c'est-à-dire à partir de fin juin.
- 4. Les tiges ne doivent pas être arrachées, mais coupées immédiatement au dessus du sol. La coupe s'effectue le mieux à l'aide d'un couteau ou d'une faucille, et avec une faux pour une grande quantité.
- 5. Pour se protéger contre les brûlures, on peut utiliser des gants de n'importe quelle étoffe. Les plantes ne brûlent plus quelque temps après la récolte.
- 6. Il faut éviter absolument de déchirer ou briser les tiges : ceci doit être particulièrement observé lors de l'empaquetage en bottes ou en gerbes.
- 7. Les orties coupées, lorsqu'elles ne peuvent rester sur les lieux de la récolte, doivent être mises en bottes et étalées en couche mince à des endroits convenables, pour le séchage.
- 8. Les orties sont suffisamment sèches quand on peut facilement enlever les feuilles. En tous cas, les tiges doivent être bien séchées, car sans cela, elles commencent à pourrir à bref délai en développant de la chaleur. Les tiges pourries sont inutilisables pour la fabrication des fibres.
- 9. Après le séchage, les feuilles, les branches latérales et les têtes doivent être enlevées, en passant une poignée de tige à travers des clous qui seront placés sur un lateau

- (sic) en forme de peigne. Les clous doivent être éloignés les uns des autres de un centimètre et demi. Le lateau, long d'environ cinquante centimètres, est fixé sur une caisse ou sur une poutre.
- 10. Les tiges dépouillées de leurs feuilles doivent être soigneusement rangées en bottes ou liées en gerbes.
- 11. Il sera payé au bureau de réception 10 marcs par 100 kilogs. de tiges d'orties dépouil-lées de leurs feuilles et soigneusement mises en bottes.
- 12. Les feuilles et les têtes constituent un fourrage de valeur et ont la même valeur que du bon foin.

signé KOETH

Utilisation des orties comme fibre textile:

L'ortie est utilisée pour ses propriétés textiles depuis le Moyen-Age (fabrication de cordages et de vêtements). Son usage se continua jusqu'à la première Guerre Mondiale, puis elle sera remplacée par des fibres de fabrication plus rentables tels le coton ou le lin.

Exemples d'ordonnances allemandes

a) En date du 22 septembre 1917 : « Il est ordonné que les orties d'au moins 0.80 m de longueur, soient livrées bien sèchement effeuillées. Chaque habitant, sans distinction d'âge,

> doit livrer au minimum un kilog. d'orties à la mairie. Des punitions seront infligées, sans égard, aux communes sur le territoire desquelles se trouveront encore des orties le 30 septembre ».

> b) en 1918: Il est formellement défendu de consommer des orties et d'en donner aux animaux.

Il est ordonné de commencer la récolte des orties à partir du 17 juin. Les tiges doivent avoir au moins 0,60 m de longueur et être bien séchées. Chaque habitant sans distinction d'âge doit en fournir un kilog.



UN ORAGE DE GRELE EN 1788

Le dimanche 13 juillet 1788, des orages sont signalés vers 5h30 en Charente Maritime, sur l'ile d'Oléron, la Rochelle, ... Ils s'intensifient en abordant l'Indre et Loire. Deux bandes de grêle distinctes, séparées d'une vingtaine de kilomètres, se dirigent vers la Belgique. L'ile de France est atteinte vers huit heures. En Essonne, l'épaisseur de grêle atteint 80 cm. 12 000 vitres du château de Rambouillet sont cassées. La Picardie est atteinte vers neuf heures, le Nord vers onze heures, Courtrai vers midi et demi. L'orage se dirige vers Gand et les Pays Bas, et va se perdre dans la mer. 1039 paroisses ont été touchées.

Le registre paroissial du Cateau: « L'an mil sept cent quatre vingt huit le treize juillet jour de l'octave de la dédicace des églises du diocèse de Cambrai, et neuvième dimanche après la pentecôte, vers onze heures et demie et douze heures de jour, il est tombé une si prodigieuse quantité de fortes grêles sur Le Catteau, que toutes les vitres exposées au vent du couchant ont été brisées, et toutes les couvertures des maisons fracassées ce qui a causé une perte considérable à la ville. De plus la moisson des endroits où la grêle est passée a été entièrement ravagée. L'hiver suivant a été si rigoureux, et si long, que de mémoire d'homme, il n'avait eu son pareil. Aussi a-t-il été très pernicieux à la récolte de l'année suivante, puisqu'il a fallu remplacer beaucoup de blé par des pamelles [espèce d'orge] et orgettes.... »

Le Journal du Hainaut: Le Cateau le 13 juillet 1788. Depuis le matin il faisait une chaleur excessive, vers les onze heures et demie, le ciel se couvrit de nuages épais, qui présageaient une pluie des plus abondantes. Des éclairs continuels faisaient appréhender un orage affreux, qui s'annonçait déjà par les coups multipliés du tonnerre. Onze heures trois quarts, il s'éleva un vent du sud ouest très impétueux, on espérait qu'il aurait éloigné la nue qui menaçait cette ville et ses environs ; mais l'attente fut malheureusement vaine. Un instant après, le tonnerre se fit entendre avec plus de violence ; à une pluie qui dura peu succéda une grêle affreuse

qui, en moins de vingt minutes, ravagea toute la campagne et occasionna en cette ville un dommage très considérable. Toutes les vitres explosées au midi et au couchant furent fracassées en un moment. Les maisons souffrirent beaucoup de l'ouragan, les toits furent à moitié découverts, plusieurs même percés. Les grêlons étaient très gros, plusieurs pesaient jusqu'à cinq à six onces (une once valait environ 30 g). La perte est considérable, on ne saurait l'apprécier qu'avec le temps. L'étendue du terrain ravagé n'est pas encore bien connue mais on présume avec raison qu'elle est très grande. Généralement le tuyau des blés n'est pas coupé, mais seulement plié néanmoins ils sont tous couchés et ont souffert au point qu'on ne peut presque rien espérer. Les fourrages sont perdus. Les houblonnières voisines de cette ville, et qui promettaient une récolte abondante, ne laissent pas au cultivateur désolé, l'espoir de pouvoir retirer ses avances.

Cet ouragan a bien fait des malheureux ; leur triste situation sollicite vivement en leur faveur. L'humanité n'a point perdu ses droits sur les âmes honnêtes et sensibles....

A Douai, le dimanche 13 juillet, vers les onze heures du matin, il y eu un orage dont les suites répandent la consternation dans la ville et les environs. La grêle a été si considérable que les grains sont entièrement détruits, et que presque toutes les vitres ont été cassées.... Plusieurs personnes sont grièvement blessées, les maisons en partie découvertes.



Maubeuge 1914-1918 – Les quatre temps de l'occupation

Philippe Nicodème Bulletin de l'association Bretagne 14-18 n° 78

Pendant presque toute la durée de la guerre, la ville de Maubeuge est occupée par l'armée allemande. De nombreux habitants tiennent un journal, deux d'entre eux, Eugène Monier, médecin, et Georges Dubut, poète et chansonnier, transformeront les notes prises au jour le jour en livres. Ceux-ci nous permettent de découvrir les différentes périodes de l'occupation.

les services de police et de justice ne fonctionnent plus et le chômage est important, les usines étant arrêtées (1). Le Gouverneur prend quelques mesures, seulement destinées à rassurer la population d'après Georges Dubut, qui voit souvent des Allemands descendre des trains qui stationnent en gare pour piller les maisons voisines et dévaster les jardins.

La vie presque normale

La place forte capitule le 7 septembre. Le 9, le gouverneur allemand fait afficher un avis qui rappelle qu'il est interdit de s'en prendre aux troupes d'occupation, de détenir des armes, de cacher des soldats français et annonce : « A partir d'aujourd'hui, la circulation deviendra libre et la vie normale pourra reprendre son cours. »

Et c'est à peu près ce qui se produit. Le tramway est remis en service, magasins et cafés rouvrent leurs portes. Des soldats allemands font des achats en ville et ce sont de bons clients. Ils « s'empiffrent de gâteaux et de charcuterie » écrit Georges Dubut. Le marché reprend, le docteur Monier note qu'en plus des fruits et des légumes, on y trouve « allumettes, chocolat, savon, bougies ».

Les troupes allemandes sont encore dans une guerre de mouvement, elles ne surveillent rien, Georges Dubut se fait photographier sur des sites détruits, parfois à côté de soldats. Eugène Monier va en Belgique, acheter des cigarettes « dans des prix doux » et avec plusieurs amis, il affrète une voiture pour visiter les forts détruits et le champ de bataille.

Mais tout ne revient pas à la normale. L'information manque. Grâce à des journaux qui arrivent clandestinement, les maubeugeois apprennent peu à peu ce qui s'est passé, l'avance allemande, la bataille de la Marne, « une véritable révélation » écrit le docteur Monier.

Vols et pillages se multiplient, certains sont imputables à l'occupant, mais pas seulement, car



[ci-dessus] Automne 1914, sur une carte postale allemande, un civil, très probablement Georges Dubut, observe des soldats en train de déblayer l'entrée de l'arsenal de Falize, détruit par l'explosion de sa poudrière.



[ci-dessus] Préparation du réveillon de Noël 1914 ou du Nouvel an 1915. Les Allemands ne manquent de rien et prennent de nombreuses photos, de bonne qualité, que l'on trouve encore de nos jours, par albums entiers.

L'occupation pour de bon

Le 14 octobre, le docteur Monier note que « les boucheries, les charcuteries sont encore bien garnies ». Dans les semaines qui suivent, les prix augmentent et certains produits commencent à manquer. La guerre va durer, l'occupant s'intéresse aux ressources locales ; en prélude aux réquisitions, il recense chevaux, véhicules, bétail. Les avis se multiplient. Les hommes de 17 à 60 ans sont également recensés.

L'ordre revient. En novembre, un tribunal civil est mis en place, d'après Eugène Monier « l'ordre du jour fût toujours très chargé ». Une prison est créée pour les hommes, une autre pour les femmes, il y a jusqu'à une centaine de détenus. Les troupes allemandes sont mieux encadrées, et il est interdit aux cafés de vendre de l'eau-de-vie aux soldats, sous peine de 4 semaines de fermeture.

Quelques journaux, belges ou français, contrôlés par l'occupant, sont disponibles. À partir de décembre, il est interdit de circuler en ville après 9 h du soir, et après 8 heures dans les faubourgs. Le pain est rationné et le docteur Monier gère l'un des « fourneaux économiques » mis en place par la municipalité. On sert d'abord les personnes inscrites, qui ne peuvent se présenter que tous les 2 jours, et ensuite les « sans-logis ». Chaque semaine 4 fourneaux distribuent environ 15 000 repas. Au début il s'agit de bouillon avec un peu de bœuf, ou plutôt de vache, ensuite c'est une soupe de riz ou de haricots, puis une soupe de légumes, « toujours avec un poids sérieux de graisse pour relever le nombre de calories » précise Eugène Monier.

En janvier 1915, la situation se dégrade encore, « le pétrole et l'essence deviennent rares », « le prix du riz augmente », « pénurie de gaufrettes ! », «les stocks de provisions sont épuisés et la question du pain devient angoissante » écrivent nos deux auteurs. La crise alimentaire est évitée grâce au « Comité national de secours et d'alimentation », organisation caritative, créée en septembre 1914 pour sauver la Belgique de la famine. Georges Dubut explique : « Suite à une démarche de Messieurs Walrand et Biget (2) à Bruxelles, auprès de l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Villalobar, le gouvernement de Maubeuge sera ravitaillé, au même titre que la Belgique, par les Etats-Unis. ». De la

farine, des produits de première nécessité et de l'argent commencent à arriver.

Les règlements tatillons se multiplient, les cartes d'identité individuelles deviennent obligatoires. Les réquisitions sont plus importantes, « les boches commencent à avoir la main lourde » note le docteur Monier. Heureusement du ravitaillement arrive régulièrement par la Hollande. En mai, des délégués de la « Commission for Relief in Belgium » sont à Maubeuge, ils inspectent le fonctionnement des comités de ravitaillement et font des préconisations pour éviter le gaspillage. Il y a aussi des arrivées de « couvertures, sabots, vêtements, venus d'Amérique ».

Du courrier circule entre Maubeuge et la « France libre » comme l'appelle Georges Dubut. La Croix-Rouge transmet quelques lettres et des messages, il y a aussi des filières clandestines, ou encore le relais assuré par des prisonniers qui réexpédient d'Allemagne lettres et colis reçus de France. Le docteur Monier a ainsi la surprise de recevoir grâce à son neveu du tabac français. Des prisonniers qui travaillent dans des usines envoient aussi de l'argent pour aider leurs familles.

Les maubeugeois ont des échos des combats, ils sont survolés par des avions alliés, ils entendent le grondement des canons et même l'explosion de la poudrière des 18 ponts, à Lille. De nombreux blessés sont soignés dans la ville. Georges Dubut ne manque aucune occasion d'ironiser et de se moquer de l'occupant, mais il est apitoyé par les « malheureux couverts de boue et de sang, les yeux fous » débarqués par centaines des trains sanitaires.

Les prix augmentent, des produits de substitution apparaissent. Les soldats français qui se cachent sont invités à se constituer prisonniers, l'impunité leur étant assurée. La plupart le font et partent en Allemagne. Les peines encourues par les récalcitrants sont sévères, et il devient de plus en plus difficile à ceux qui les hébergent de les nourrir.

Les mois passent, malgré les difficultés matérielles « *l'existence est possible, et les plaintes ne sont pas trop nombreuses* » écrit Eugène Monier.

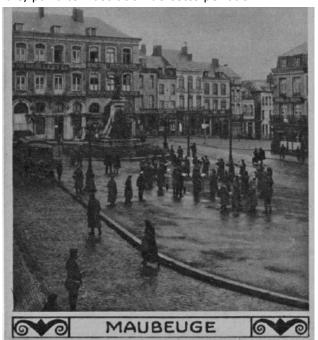
« La terreur »

C'est le terme qu'utilise le docteur Monier pour désigner la période qui démarre début octobre 1916, quand une affiche annonce que la ville « se trouve désormais incorporée au territoire de l'Etape de la IIe armée ». Dans une allocution adressée aux maires des communes de l'ancien Gouvernement de Maubeuge, une phrase, transcrite par Georges Dubut, annonce ce qui attend les Maubeugeois « la vie d'Etape vous fera sentir plus durement les misères de la guerre ».

Des postes frontières sont installés aux limites des communes, il faut une autorisation pour les franchir. Les « fourneaux économiques » ferment en décembre, faute de nourriture à distribuer. Les prix deviennent « exorbitants » et plusieurs événements aggravent la situation, l'hiver 1916-1917 est un des plus rigoureux de la guerre, l'aide internationale se réduit, les livraisons de riz diminuent de moitié, car des trafics ont été constatés. Enfin, il faut accueillir des réfugiés de la Somme.

La pénurie favorise les trafics. Des allemands vendent des denrées et des marchandises volées dans les dépôts militaires. L'argent et les produits de luxe ne manquent pas, du moins pour certains, la prostitution se développe, « ce fut un triste spectacle » écrit Eugène Monier.

[carte postale] 1916 ou 1917. Une carte postale de mauvaise qualité montre des musiciens allemands sans public, dans une ville triste et grise, sous la pluie, parfaite illustration de cette période.



Les réquisitions s'emballent et concernent une liste « *ahurissante* » d'objets, poêles, matelas, bouteilles vides, bicyclettes, etc. Dans les usines, les machines sont démontées, les cloches sont enlevées, des « *décuivreurs* » et autres « *récupérateurs* » multiplient les perquisitions.

En juillet 1917, le docteur Monier écrit « tout le monde maigrit. Certains prennent l'aspect de spectres. Dans les jardins on commence à voler. Les Allemands ne sont pas les derniers.» En novembre, il mentionne un événement exceptionnel : « tout Maubeuge mange du poulet venu de Hollande. Envoi unique, inespéré, une aubaine ».

Des hommes sont réquisitionnés pour les « colonnes de travail ». Ils sont parfois envoyés à proximité immédiate du front, ce qui est contraire à la convention de la Haye. C'est le cas à Mœuvres, près de Cambrai et les punitions pleuvent sur ceux qui refusent de travailler, ils passent des heures sous la pluie, obligés de retirer leurs vêtements et subissant insultes et coups.

Dans quelques cas, les conditions de vie sont acceptables, mais le plus souvent la nourriture est insuffisante, les logements insalubres, les travaux pénibles ou dangereux. Il y a des morts, du fait de maladies ou de bombardements.

Des femmes sont réquisitionnées pour travailler dans les champs ou dans les nombreux hôpitaux installés à Maubeuge et dans les environs. Des civils sont déportés comme otages, certains en Allemagne, d'autres en Russie, où 23 d'entre eux meurent de faim et de froid.

L'effondrement

En janvier 1918, Georges Dubut évoque « des manifestations » dans un cinéma où un film montrant le Kaiser est hué par des soldats. Il mentionne également une prison pour les « insoumis » qui refusent d'aller au front et travaillent à l'arrière. En juin, le docteur Monier note que les soldats sont « mal nourris » et que les troupes de renfort « ne se composent que de gamins ».

Dans les derniers mois de la guerre, les revers

s'accumulent et l'armée allemande se désagrège.

En septembre, des hommes partent en colonne de travail, mais reviennent peu après, les gardiens leur ayant dit de « foutre le camp ». Le 10 octobre, le docteur Monier voit un général faire remarquer à un lieutenant la mauvaise tenue de ses hommes et être aussitôt hué par les soldats, qui lui font comprendre « qu'il était temps pour lui de se retirer ». D'autres soldats manifestent leur joie devant Georges Dubut car le bruit court que l'armistice est signé et que l'empereur a abdiqué. Des hommes s'enivrent, ricanent aux ordres des officiers, « la discipline s'en va ».

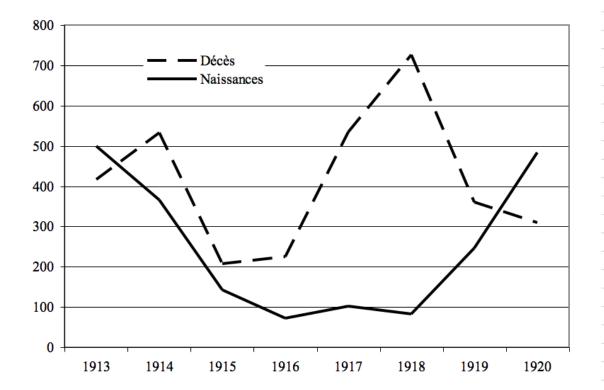
Sur les routes défile « un troupeau harassé » de soldats en retraite et des civils, évacués de force ou fuyant les combats. Les administrations allemandes se replient. Le 9 novembre, les anglais entrent dans la ville.

Les privations sévères des deux dernières années de guerre vont profondément marquer les maubeugeois, ceux qui connaîtront deux occupations seront unanimes à dire que celle de 1914-1918 fût la plus dure. Certains d'entre eux, longtemps après, conserveront l'habitude de garder quelques provisions « au cas où ». Et le souvenir de cette période s'est parfois transmis à travers les générations, comme dans ces familles où l'on conserve le souvenir d'un ancêtre « mort de faim ».

Philippe Nicodème

- (1) Sur 30 km, la vallée de la Sambre est bordée d'usines, principalement métallurgiques et sidérurgiques, qui emploient une main d'œuvre importante.
- (2) Jules Walrand, maire de Maubeuge, Léon Biget, adjoint au maire, responsable du ravitaillement.

Paru dans le « Bulletin de l'association Bretagne 14-18 n° 78 »



Le docteur Monier établit une « statistique pour comparaison », à partir de l'Etat civil. En 1915 et 1916, il y a peu de décès, la population a diminué du fait des évacuations, et la situation n'est pas trop mauvaise. En 1917, les privations s'accumulent et « la mort fauche les plus faibles ». En 1918, l'afflux de réfugiés et l'épidémie de grippe espagnole aggravent la situation.

FERRIERE LA GRANDE : règlement municipal sur le glanage

1850

Nous Dehavay maire de la commune de Ferrière la Grande

Vu l'arrêté du parlement de Paris, du 23 janvier 1784, les dispositions de l'article 21 du titre 2 de la loi du 23 septembre 1791.

Les articles 471 N°10 du code pénal.

Les arrêtés et instructions de M. le Préfet.

Considérant que le glanage, le râtelage et le grappillage sont la propriété du pauvre, du vieil-lard, des infirmes, des femmes indigentes qui sont chargées d'enfants ; que les valides, ceux qui ont des ressources qui le mettent au dessus du besoin ou qui sont en état de travailler, doivent en être exclus ; qu'il est dans nos attributions d'établir la police pour le fait de glaner.

Avons arrêté ce qui suit:

- **Art 1er.** Les glaneurs, râteleurs, chaumeurs et grappilleurs ne pourront entrer dans les champs récoltés et ouverts, qu'après l'enlèvement entier des récoltes.
- **Art 2.** le glanage ne pourra se faire qu'à la main ; il est défendu aux glaneurs de traverser les pièces couvertes d'oudains ou de javelles (1), ou dont les fruits sont encore sur pied.
- **Art 3.** Le glanage est interdit dans tout enclos rural.
- **Art 4.** Le chaumage (2) est interdit dans le champ d'autrui avant le 1er octobre.
- **Art 5.** Nul ne pourra glaner, râteler, chaumer et grappiller (3) avant le lever du soleil et après le coucher du soleil, et sans être porteur d'un certificat de nous.
- **Art 6.** Les pâtres et les bergers ne pourront mener les troupeaux et les bestiaux d'aucune espèce dans les champs moissonnés et ouverts que deux jours après la récolte entière.
- **Art 7.** Le glanage ne pourra se faire sur chaque pièce qu'en présence du garde champêtre char-

gé de conduire les glaneurs.

- **Art 8.** En cas de contravention aux articles cidessus, procès verbal sera dressé et les délinquants seront traduits devant qui de droit ; les pères, mères et maîtres sont garants et responsables de l'amende et des frais encourus à raison de la contravention de leurs enfants, domestiques ou apprentis.
- **Art 9.** Le garde champêtre et l'adjoint sont spécialement chargés de l'exécution du présent, qui sera publié dans la commune et affiché au lieu accoutumé.

Fait à la mairie de Ferrière la Grande le 22 juillet 1850.

Une liste des personnes susceptibles d'obtenir la permission de glaner sur le territoire communal établie le 8 aout 1839 contient 144 noms de personnes, pauvres ou indigents.

- (1) Plusieurs brassées de blés, de seigle, d'avoine fauchées, qui demeurent à sécher sur le sol avant d'en faire des gerbes.
- (2) Action d'enlever le chaume d'un champ
- (3) Ramasser les fruits sous les arbres

Archives municipales de Ferrière la Grande



MEURTRE A LOUVIGNIES-BAVAY

BROUTART Aimée Florentine

1882

Louvignies Bavay. Thomas Joseph PREVOT est sabotier lors de son arrivé au 45^e RI le 20/10/1869 comme remplaçant de Léon Gardin ; il passe au 58^e de marche où il est soldat de 1^e classe à la fin de la guerre contre la Prusse. Le certificat de bonne conduite est accordé bien que remis soldat de 2^e classe lors de sa libération du service le 30/06/1874.

Quelques temps plus tard, le 31 janvier 1876, il épouse, à Louvignies-Bavay, **Florentine Aimée BROUTART**, lingère. Florentine est née dans cette commune le 6 mars 1853, fille de Nicolas et de Florentine Aimée SILVEY.

Trois enfants sont nés de cette union:

- Léonie Thomassine le 03/11/1876
- Eugénie Marie le 24/12/1877
- Georges Thomas le 27/04/1881

Les circonstances du meurtre dont l'épouse va être victime sont expliquées dans « le journal de Fourmies » du 16 février 1882 et « l'écho de la frontière » du 15 février:

Cour d'Assises du Nord. Audience du 10 février 1882. Assassinat.

Cette affaire la plus importante a attiré un public nombreux.

Voici les charges relevées par l'acte d'accusation : Thomas Prévot, ouvrier sabotier, âgé de 34 ans, avait épousé en 1876, Aimée Broutard.

D'un caractère violent, Prévot était en outre paresseux et ivrogne. Il se laisse bientôt aller, surtout sous l'influence de la boisson, à des actes de brutalité sauvage sur sa malheureuse femme. Chacun dans le village le redoutait et personne n'osait intervenir en faveur de sa victime.

Celle-ci, au contraire, était estimée de tous pour son amour du travail, pour sa douceur autant que son mari était craint, et la courageuse résignation avec laquelle elle supportait les mauvais traitements que son mari lui avait prodigués dès les premiers temps de leur mariage.

Son existence, suivant l'expression des habitants de Louvignies, n'était qu'un long martyre.

Pour excuser ses violences envers sa femme, Prévost l'accuse d'inconduite, Tous les témoins sont d'accord pour attester que cette accusation est aussi peu fondée que possible.

Une nuit du mois de décembre Prévot saisissait sa femme qui allaitait le dernier né et cherchait à la tuer. Heureusement il échoua, mais il augmenta encore la somme des tourments dont il l'abreuvait.

La femme Prévot avait le pressentiment de son triste sort, elle fit part de ses inquiétudes à sa cousine, la femme Devallée : « Il me tuera, disait-elle », et à bout de forces et de patience elle veut aller porter plainte à la gendarmerie.

Pendant la semaine qui suit, chaque jour amène de nouvelles scènes. Le mercredi, tandis qu'elle pétrissait le pain, Prévost la bouscule eu s'écriant : « Tu n'en mangeras pas ! »

Enfin le samedi, 24 décembre, après de longues stations dans les cabarets, Prévot rentre chez lui, après avoir dit : « j'ai une idée à passer, il faut que je fasse un malheur ou que je m'en aille. Quitte à aller en Amérique ».

Il met à exécution ses sinistres projets : il éloigne d'abord sa petite fille Léonie, qu'il confie à une femme Debloise. Puis il fait monter sa femme dans une mansarde, et là, se jetant sur la malheureuse, lui scie la gorge avec un rasoir. La femme Prévot eut cependant la force de se traîner péniblement, les vêtements ensanglantés, chez sa voisine, la femme Desorme, où elle s'affaisse, en poussant des cris inarticulés. Le sang coule à flots d'une blessure épouvantable qu'elle porte à la gorge, et elle ne tarde pas à expirer.

Pendant ce temps, l'inculpé se lave les mains tranquillement et, à tous ceux qui l'interrogent, il répond, dans le plus grand sang froid, qu'il vient de tuer sa femme. Arrêté par deux préposés des douanes, Prévot reconnut son crime devant le juge de paix et le brigadier de gendarmerie de Bavay.

Dans la mansarde même où a été commis le crime. on a trouvé le second enfant du ménage ; il n'est âgé que de huit mois. A terre, était l'instrument qui avait servi au meurtrier.

Outre la blessure qu'elle avait au cou et qui avait sectionné tous les vaisseaux, la victime avait aux mains des coupures qu'elle avait dû recevoir en cherchant à se défendre.

Prévot est revenu sur ses premières déclarations. Il prétend avoir assisté, témoin impuissant, à un suicide. Mais ce système de défense ne peut se soutenir en présence des charges accablantes qui pèsent centre lui.

Il est prouvé qu'il a volontairement et avec préméditation frappé sa malheureuse victime, Prévot a subi deux petites condamnations pour actes de violence.

Après la formation du jury, M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé.

Prévot est un homme de grande taille, forte charpente. Sa physionomie expressive n'a rien de dur. Il porte une petite moustache blonde [sa fiche matricule indique pourtant une taille de 1,66m, cheveux et sourcils châtains, yeux bleus].

Le greffier donne lecture de l'acte de renvoi et fait l'appel des témoins. Ceux-ci sont ensuite conduits dans une chambre réservée pour eux.

Après l'audition des témoins, qui confirment les charges relevées contre l'auteur des faits par l'accusation, il y a une suspension d'audience. Puis la parole est donnée au ministère public qui réclame la peine capitale.

On entend ensuite M^e Dubron, l'avocat de Prévost.

C'est une tâche bien ardue que celle de sauver la tête de l'accusé après le réquisitoire qui vient

d'être prononcé. M^e Dubron n'y faillira pas.

La cause de l'inculpé ne pouvait être remise en des mains plus expérimentées. Dans une longue et brillante plaidoirie, tout à fait en dehors des effets oratoires d'assises et s'appuyant sur les faits et la logique, l'honorable avocat s'attache à démontrer l'irresponsabilité de Prévot, basée sur son état mental.

C'est la folie qui l'a fait agir, non cette folie ordinaire qui se traduit par des actes plus ou moins désordonnés, mais une monomanie constante ne laissant aucun repos à son esprit et lui faisant voir dans tous les actes de la vie de sa femme même les plus ordinaires, la confirmation de l'idée qui l'obsède : il est trompé.

Il ne voulait plus avoir d'enfants ; un innocent naît, c'est un grief de plus contre sa femme. A partir de ce moment sa folie augmente. La vie commune lui devient insupportable. Il veut s'expatrier. Mais c'est abandonner sa femme et ses amants. Il la tuera.

Le crime commis, dit l'éloquent défenseur, loin de fuir. Prévot reste tranquillement chez lui.

C'est du cynisme ? Non ! dit Me Dubron. C'est bien la folie spéciale de son client qui l'a fait agir. Il en veut trouver la preuve dans ses propres paroles : « Ma femme me trompait, je lui ai coupé le cou c'est bien fait". Cet homme n'est pas coupable, dit l'honorable avocat, car lorsqu'il a commis son crime, c'est sous l'impression d'hallucinations et de visions chimériques, qu'il a frappé. Et si on le condamnait à la peine capitale, quelle peine réserverait-on à ces criminels endurcis qui, froidement, se portent au coin d'un chemin pour égorger leur victime ?

La plaidoirie du défenseur produit une grande impression sur l'auditoire. On se prend à douter, après avoir entendu sa parole chaude et éloquente.

Il ne pense pas que Prévot ait prémédité son crime, Il demande qu'il soit condamné à vivre pour se repentir, demander pardon à la pauvre martyre de sa folie et pour implorer la miséricorde de Dieu.

Verdict. Après délibération, le jury reconnaît

Prévot coupable, mais lui accorde les circonstances atténuantes.

En conséquence, Thomas Prévot est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

FERRIERE LA GRANDE : les premiers actes du registre d'embrefs

Registres des embrefs de Fiere le Grand commencant le 27e mars 1704 et finissant le 26 juin 1710

1 - Condition

27/03/1704

Le sieur Adrien DELAMOTTE, procureur d'Antoinette GODIMUS, veuve de Jean DU RIGNOEUX, marchande demeurant à Maubeuge, se déshérite de tous ses biens, cens et rentes qu'elle posséde sur les territoires de Feignies, Hautmont, Ferrière la Grande, Colleret et Obrechies au profit de Jean Joseph Eugène, André, Antoine, Marie Angeline, Marie Joseph et Catherine Bernard DU RIGNOEUX et leurs représentants, à l'exclusion de Martin RANSON, Margueritte DU RI-GNOEUX sa femme et leurs enfants qui en seront exclus jusqu'à ce qu'ils aient satisfait aux conditions mentionnées dans cet embref. Martin RANSON son gendre lui doit encore, par obligation passée le 22/03/1703, la somme de 2151 livres tournois 6 sols sur le 5700, et par un autre du 29/01/1700, 100 florins de rente au denier 16 qu'il est défaillant de lui rendre, et pour cela sera exclu de la succession, savoir :

- 40 livres de rente franche que doit Mathieu DEHAVAY sur sa maison le 15 décembre de chaque année
- 19 livres un sol 9 deniers de rente que lui doit Jean GRICOURT sur sa maison et héritage échéant à la Saint André
- 20 livres un sol 9 deniers de rente que lui doit Jean GRICOURT
- 36 livres 13 sols 4 deniers de rente que lui doit Gaspart CARION chaque 19 novembre sur sa maison et jardin vis à vis de l'église
- 14 livres de rente que lui doivent Jean CAR-PENT et Philippe HUBERT le 11 janvier sur leurs maisons et jardins potagers tenant au marais, au prince de Chimay

et tout autre bien ou rente qu'elle posséde sur ledit jugement, et veut que ses enfants Jean Joseph Eugène, André, Antoine, Marie Angeline, Marie Joseph et Catherine Bernard DU RI-GNOEUX en juissent à égale partie tant les filles que les garçons à l'exclusion de Martin RANSON tant qu'il n'aura pas hypothéqué à leur profit la rente de 100 florins et payé la somme de 2151 livres. Le procureur fait rapport entre les mains de Claude RAOUT, mayeur de Ferrière la Grande aux conditions susdites.

Mayeur : Claude RAOUT. Echevins : Laurent PIERART, Philippe GRICOURT, Michel QUERTEN-MONT, Laurent RENON, et Joseph WAUTIER

2 - Donation

01/04/1704

Antoine CADART, demeurant à Ferrière la Grande, avec le consentement d'Antoine son fils, demeurant à Maubeuge, de Thomas François BOURGEOIS et Jean François HONORE ses beaux fils aussi présents demeurant à Maubeuge et Vieux Reng, donne à Joseph ROUEZ son gendre demeurant à Ferrière la Grande, une maison, chambre, étable et jardin gisant à la gripette, tenant à la rue, pour en jouir immédiatement, à charge de payer chaque an à partir du trépas d'Antoine CADART 10 patars de rente à chacun de ses 3 beaux frères jusqu'au rachat au denier 18. La donation est faite comme part du mariage avec Françoise Thérèse CADART comme prévu par le contrat de mariage passé devant Maître BROCHERY le 02/08/1700

Mayeur : Claude RAOUT. Echevins : Laurent PIERART, Philippe GRICOURT, Michel QUERTEN-MONT, Laurent RENON, et François BAYART

Retrouvez les actes d'embrefs de Ferrière la Grande, Rousies et Berlaimont dans la base de données.

Josepher Contenante quartere formeter formeter les promier ny le les formeter les formeter ny le les formet en les des les des parties de Burne de Log quy le pofferont parlen une les mayeur perfet humas desfere le grand

ROUSIES AU DEBUT DU XXe sicle

La place de l'abreuvoir



La carte postale date de 1906, éditeur Laffineur Samain à Hautmont. Aristide Laffineur y avait épousé Sidonie Samain. Il était imprimeur avant de devenir actionnaire dans la société roséenne Le Phénix un peu après sa création.

La photo est prise à l'entrée de la rue de Maubeuge. On aperçoit le pont de la Solre, avec à droite l'entrée d'eau qui alimentait « l'usine ». Les eaux étaient retenues par une vanne. Puis vient la place de l'abreuvoir d'où partent, à droite, la rue de la Berlandière, devenue rue Clémenceau, en ligne droite la rue du moulin, devenue rue du caillou, et on devine la nouvelle rue : la rue de la mairie.

Sur la photo, trois personnes ont été identifiées : de gauche à droite, une jeune femme, Adrienne Bouvier ; en gilet noir, portant une cravate et une chaine de montre au gousset, Camille Delcroix (1), marchand de légumes, dont le magasin est proche, et Eva Jenot, avec son ample jupe, cravate noire et beau chignon, derrière qui se trouve un grand collégien.

A droite, on aperçoit l'estaminet Prévot-Rivage (probablement Valère et Victoire) avec son enseigne.

A gauche, en arrière plan, se trouvait au 3 rue de la berlandière l'ancienne école-mairie remplacée en 1862.

On peut voir un chariot dételé et une banne, dont les chevaux boivent à l'abreuvoir. Derrière le chariot, faisant l'angle, se trouve l'établissement tenu par Louis Arnemann, cabaretier et cordonnier, dont l'épouse se tient d'ailleurs sur le seuil. Cet établissement deviendra un temps « les Docks du Nord ».

Au centre, Eudoxie Robert, épouse de Camille Delcroix, cité plus haut.

La maison à pan coupé où l'on accède par un vaste escalier en pierre est un magasin tenu par Albert Désenfant et sa femme Berthe Gagedoix (les anciens se souviennent qu'Albert fut le premier Roséen tué au front, à Rousies, le 4 septembre 1914, dans le bois des bons pères).

Au fond à gauche, la forte bâtisse qui présente son pignon à l'ouest, et qui est la propriété de Lydie Delmotte, abrite le magasin « l'Union des familles » qui deviendra « les Coopérateurs ». Elle est située en bordure de la place, face à l'église, qui descendait, à l'époque, en pente douce jusqu'à la rue du moulin.

En arrière plan on aperçoit l'église terminée fin 1869, devant laquelle se trouvait l'ancienne place communale et le kiosque à danser.

Une autre vue de la place de l'abreuvoir; le photographe se trouve à l'entrée de la rue de la berlandière; le pont est situé à gauche, derrière la dame en blanc. A droite du pont, l'estaminet



Van Gool qui deviendra les docks du Nord (qui se trouvaient un temps juste en face), puis la cordonnerie Célani, et ensuite un kebab. Puis viennent une épicerie-mercerie Joly-Ancelot et la poste-caisse d'épargne, et un logement, actuellement les Ets Gillard.



Cette troisième vue est prise de la rue du moulin. On peut apercevoir à gauche, en arrière plan, la cheminée de la briqueterie.

Un chariot attend son cheval qui se désaltère dans l'abreuvoir. Derrière le pont de la Solre commence la rue de Maubeuge, bordée à droite par les usines Vautier détruites par les obus allemands le 6 septembre 1914.

Ces derniers avaient récidivé le 9 novembre 1918, deux jours avant l'armistice. Un obus tomba près du pont, créant une énorme secousse. La jeune Gisèle Langlois, âgée de 15 ans, sortie sur le pas de sa porte, s'affaisse, tuée d'un éclat dans la poitrine. Les autres obus furent eux aussi mortels. Contenant du gaz moutarde, ils firent 14 autres morts (voir bulletin numéro 21)

Quatrième photographie : vue sur l'abreuvoir, avec son muret en mauvais état, et sur le coin de la rue de la Berlandière, « les Docks du Nord ».

Le pont à trois arches en pierres a été détruit. Il ne reste actuellement que les vestiges des piliers. On aperçoit en bas l'entrée d'eau. Les gardes fous métalliques seront remplacés par des arches en béton, que la municipalité aura le mauvais gout de faire peindre, voici quelques années, en vert.

Cartes postales : collection privée. Quelques informations sont tirées de « promenade dans la mémoire de Avesnois » de Hanot et Pierrard.

(1) Hanot et Pierrard indiquent à tord qu'il s'agit de Camille Durand, dit "Camille à z'œufs", beaufils de Camille Delcroix



DIMECHAUX: LA REVUE MILITAIRE POUR TROIS SOLDATS DE LA REPUBLIQUE

1814

- 1) MARONET Xavier. Il est né à Dimechaux le 12 mai 1789, fils de Jean Baptiste et de Geneviève Lebrun
- « Nous Maréchal de camp commandant supérieur de l'arrondissement militaire de Maubeuge, certifions que le sieur Maronet Xavier Joseph, domicilié dans la commune de Dimechaux, s'est présenté à la revue qui a eu lieu à Avesnes le 6 décembre 1814.

Il n'a été désigné pour aucun corps à la dite revue et il est par conséquent provisoirement autorisé à rester dans ses foyers, proposé pour la réforme ».

MARONET Xavier, classe de conscription 1809, N° de désignation 86, levée pour laquelle il a été appelé 30 000 hommes.

Entrée au corps le 15 novembre 1813

Date de sortie le 25 mars 1814

Corps auquel il appartient : 2^e de voltigeurs

Signalement : taille un mètre 651 mm, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, front rond, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, teint blanc et marque particulière : estropié à la main droite.

2) **DEPRET Louis Joseph.** Il est né à Dimechaux le 12 décembre 1779, fils d'Albert et de Herbecq Alexandrine.

Congé de réforme.

« Nous soussignés membres du conseil d'administration du 8^e régiment à pied du corps royal de l'artillerie certifions avoir donné, d'après l'autorisation du Ministre de la guerre, congé de réforme à Louis Joseph DEPRET, caporal à la 15^e compagnie dudit régiment, natif de Dimechaux, département du Nord, âgé de 36 ans, taille d'un mètre 700 millimètres, cheveux et sourcils châtains foncés, yeux gris, front haut, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, compris au registre matricule du corps sous

le n° 809, lequel a été jugé hors d'état de continuer le service militaire par les officiers de santé ».

Détail des services : a servi au 3^e régiment d'artillerie à pied comme remplaçant le sieur Amédée CARTON du 16 mai 1813 au 31 mai 1814, et au présent régiment par incorporation du premier juin 1814. Il y a servi avec honneur et probité jusqu'à ce jour.

Campagnes et blessures : a fait celle de 1813 à la grande armée, s'est trouvé à la bataille de Hanau en Prusse ; a été fait prisonnier de guerre à Brienne le 1^e février 1814, rentré le 1^e juin 1814. Signé Guffroy maréchal de camp, le 4 février 1815.

- **3) CARNOY Séraphin.** Il est né le 19 octobre 1788, fils de Nicolas et de Autier Catherine.
- « Nous Maréchal de camp commandant supérieur de l'arrondissement militaire de Maubeuge, certifions que le sieur CARNOY Séraphin Joseph, domicilié dans la commune de Dimechaux, s'est présenté à la revue qui a eu lieu à Avesnes le 6 décembre 1814. Il n'a été désigné pour aucun corps à la dite revue et il est par conséquent provisoirement autorisé à rester dans ses foyers, proposé pour la réforme ».

CARNOY Séraphin Joseph, classe de conscription de 1811, N° de désignation 67, levée pour laquelle il a été appelé 30 000 hommes.

Entrée au corps le 6 novembre 1813, date de sortie le 26 février 1814.

Corps auquel il appartient : 7^e du train d'artillerie.

Signalement : taille un mètre 651 millimètres; cheveux et sourcils châtains, yeux gris, front rond, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage rond, teint coloré, marque particulière : le premier doigt de la main droite coupé.

Sources: archives municipales de Dimechaux

FAITS DIVERS ET ACCIDENTS

relevés dans le « JOURNAL DE FOURMIES » Suite du N°26

Glageon. Dimanche, 1^{er} aout, à 3h00 après midi, un terrible accident est arrivé à Couplevoie, près de la maison du garde Lebrun, chez qui travaillent des tailleurs de limes.

Dans la matinée, ceux-ci avaient vu passer le nommé Bertrand, propriétaire à Couplevoie qui allait, avec une voiture, chercher à Fourmies des pilots de baillerie (?). Ils lui demandèrent de leur ramener une enclume pesant quatre-vingts kilogrammes. Celui-ci y consentit et à trois heures il revenait avec son chargement. Il arrêta son cheval auprès de la maison de garde, cala les roues de sa voiture, monta dessus et prenant l'enclume dans ses bras, en l'appuyant contre son ventre, il se disposa à la jeter à terre.

Le propriétaire de la voiture et une autre personne qui avait fait route avec Bertrand lui crièrent d'attendre qu'ils lui vinssent en aide, mais, au même moment, le cheval fit un mouvement de côté et le malheureux voiturier, emporté par le poids de son fardeau, tomba lourdement sur le sol. L'enclume lui enfonça la poitrine et retombant sur le front, lui fracassa à la tête.

Il resta étendu, sans faire le moindre mouvement : la mort avait été instantanée.

Quatre ans auparavant, jour pour jour, on assassinait son père. (l'édition du 26/11/1876 nous apprend que l'assassin du père, un nommé Lapaix, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour l'assassinat du 09/07/1876).

Bertrand qui n'était âgé que de 30 ans, était mécanicien ; il laisse une veuve, Zoé Fidéline Berteaux de Fourmies, et deux enfants, dont le plus jeune est né en mai dernier.

L'acte 76 du registre d'EC 1880 nous indique que le <u>1^{er} aout 1880</u> à 16 heures, **Jules César Bertrand**, âgé de trente ans, mécanicien, né à Glageon, fils de feu César et de Rose Clémence Rousseaux, époux de Zoé Berteaux, est décédé en sa demeure au hameau de Couplevoie.

ജ

Sémeries. Un bien triste accident est arrivé

lundi dernier dans cette commune. Un enfant de cinq ans jouait dans l'ancien cimetière lorsque tout à coup une Pierre tombale placée contre le mur de l'église s'est détachée et atteignit, dans sa chute, le pauvre petit qui expirait quelques heures après l'accident.

L'acte 11 du registre d'EC de 1880 nous indique que **Boulanger Clothaire Emile**, âgé de cinq ans, né à Avesnelles, fils d'Alphonse et de Henriette Laurent, est décédé le <u>15 mars 1880</u>. Le maire, E Ducarne, indique : "après que nous nous en sommes assurés en faisant examiner le défunt par un médecin".

ജ

Wargnies le Grand. Décidemment le vent du crime semble souffler sur notre département où les assassinats se succèdent avec une effrayante rapidité.

A Wargnies le Grand, dans la nuit de dimanche (19/09) à lundi (20/09/1880), la nommée **Duhot Catherine**, âgée de 67 ans, profitant du sommeil de son mari, l'a tué en lui portant sur la tête de nombreux coups de serpe.

Dans la pensée de donner le change à la justice, cette mégère, s'étant volontairement maculé les vêtements, la figure, et les mains de sang de sa victime, se présentait lundi matin chez M. le maire de Wargnies le Grand pour déclarer à ce magistrat qu'elle avait été attaquée la nuit, dans sa demeure, par quatre inconnus.

On se rendit à son domicile et un horrible spectacle s'offrit aux yeux de la police locale : le mari était étendu sur le lit, baignait dans son sang, le crâne fracturé. A terre, près du lit, dans une marre de sang, se trouvaient une serpe dite courbet et un trident. Deux doigts d'une main du malheureux mari étaient coupés, ce qui indique que la victime avait essayé de parer les coups dont on la frappait.

Or, depuis quelques jours, la femme Delvallée proférait constamment des menaces contre son mari et, circonstance qui parut étrange au maire, c'est que cette femme, quoique toute ensanglantée, n'avait aucune blessure. Il comprit aussitôt que la prétendue attaque des quatre inconnus n'était qu'un mensonge et il fit sur le champ arrêter la femme Delvallée.

Le train de midi 46 amenait à Wargnies le Parquet d'Avesnes, qui procéda aussitôt aux constatations légales, et à l'interrogatoire de l'inculpée, laquelle mise en présence du cadavre de son mari, n'osa pas le regarder un instant.

La femme Delvallée, en se mariant, possédait 25 000 francs ; elle avait reconnu 10 000 francs à son mari par contrat de mariage, lequel était fait, comme on dit vulgairement, au dernier vivant tout tenant. La mégère ne voulait pas que son mari, plus jeune qu'elle de 13 ans, profitât de sa libéralité.

Déjà, il y a une douzaine d'années, la femme Delvallée avait tenté d'empoisonner son mari et avait été incarcérée pour ce fait.

Il n'y a que quatre ans qu'elle était revenue de Belgique où elle s'était réfugiée après sa première inculpation.

L'inculpée a été écrouée à la maison d'arrêt d'Avesnes et elle répondra bientôt devant la justice de l'horrible crime qu'elle a commis.

L'acte 39 du registre d'EC de 1880 nous indique que le 19/09/1880 à 22 heures **Philippe Joseph Delvallée**, âgé de 53 ans, journalier, époux de Marie Catherine Duhot, âgée de 65 ans, est décédé en sa demeure.

L'édition du 17/02/1881 indique que Catherine Duhot, auteur de l'assassinat sur la personne de Philippe Delvallée, ayant été soumise à l'examen de trois aliénistes de Lille, a été déclarée par ceux-ci atteinte d'un forme d'aliénation mentale connue sous le nom de monomanie ou délire de persécution, et était par conséquent irresponsable de l'acte qu'elle a commis.

En conséquent elle sera placée dans un établissement destiné au traitement des maladies mentales.

മാരു

Saint Hilaire. Un des rares survivants de la grande armée vient de s'éteindre dans cette commune.

M. Constant Guilbert est décédé dimanche

matin à l'âge de 94 ans.

Sergent-major sous le 1^{er} empire, il revint dans son pays natal, à Saint-Rémy Chaussée, où il exerça les fonctions d'adjoint et de maire pendant plus de 60 ans.

Il fut décoré pour ses longs services administratifs.

Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'une assistance nombreuse, puis ses restes mortels ont été transportés à Saint Rémy Chaussée.

L'acte 37 du registre d'EC de 1880 nous indique que le deux octobre 1880 à 7 heures du matin, Constant Joseph Guilbert, âgé de 93 ans, chevalier de la légion d'honneur, rentier, né à Saint Rémy Chaussée, domicilié à Saint Hilaire, fils de Rigobert et de Marie Joseph Malbaux, veuf de Aimée Joseph Guibert, est décédé en la demeure d'Adolphe Caullery son beau-fils, lieu dit le village.

2003

Marpent. Un grave accident s'est produit le 10 à Marpent. Pendant l'heure du déjeuner, vers huit heures du matin, F. Sayen, âgé de 32 ans, et F. Alexandre, ouvriers marbriers, montèrent sur une barquette pour faire une promenade sur la Sambre.

Sayen dirigeait la barque avec une pelle mais si mal qu'ils furent lancés en face de l'écluse. L'eau arrivait avec une telle violence que la barquette sombra, et le malheureux Sayen fut englouti. On l'entendit s'écrier : « nous sommes perdus ». On n'a retrouvé son cadavre qu'après midi.

Quant à Alexandre, qui se tenait sur le devant de la barque au moment où elle s'engloutit, il avait pu saisir une des chaines de l'écluse. Il y resta suspendu pendant dix minutes, tantôt sous l'eau, tantôt au dessus. Ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés qu'on est parvenu à le retirer sain et sauf de cette position critique.

L'acte 36 du registre d'EC de 1880 nous indique que le 10 octobre à 4 heures du soir, **François Joseph Sayen**, âgé de 32 ans, né et domicilié en cette commune, fils de Louis François et d'Adèle Gabriol, époux de Hortense Lerat, est décédé en cette commune au lieu dit l'écluse.